

SERVICE DES A.I.M.O.  
-----

*A.I.  
no 79/22-7-9*

211/

008937 /5096

*1 d'avis*

Fonds d'avances.  
Remboursements 1956.  
-----



TRANSMIS copie pour information à Monsieur  
le Résident du Ruanda à KIGALI.  
Usumbura, le-8. XI 1957  
POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,

*h*  
P.O.  
LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.  
H. GUILLAUME  
*H. Guillaume*

A Monsieur le Conseiller du Mwami du Ruanda  
à  
NYANZA.

Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que les relevés récapitulatifs des opérations du Fonds d'Avances  
pour l'année 1956 que vous m'avez transmis par lettre n° 881/CP.  
du 27 mars 1957 ne correspondent pas à la situation réelle des  
engagements telle qu'elle résulte de la comptabilité des dépenses  
engagées au B.P.O., art. 13 pour l'année sous revue.-

Vous trouverez en annexe un décompte rectifica-  
tif relatif aux opérations exécutées durant les années 1955 et  
1956 et je vous prie de bien vouloir effectuer les corrections  
nécessaires aux tableaux se trouvant en votre possession afin  
d'éviter de nouvelles discordances lors de l'établissement des  
tableaux pour l'année 1957.-

Territoire de KIGALI.

Le montant global des prêts doit renseigner les  
deux nouveaux prêts de 30.000 frs. et de 60.000 frs. accordés res-  
pectivement en 1955 et en 1956 d'où incidence sur le solde au  
31/12/1956 qui devient 89.476,50 frs. au lieu de 29.476,50 frs.,  
le montant du dernier prêt n'ayant pas été porté en compte.-

Territoire d'ASTRIDA.

Même remarque en ce qui concerne les prêts accor-  
dés en 1956 et atteignant la somme de 200.000 frs. d'où modifica-  
tion du solde au 31/12/1956 qui devient 586.348,35 frs. au lieu  
de 386.348,35 frs.

Territoire de SHANGUGU.

La somme des prêts se montant à 112.000,-frs. p  
l'année 1956, le solde débiteur au 31/12/1956 passe de 123.179,02  
frs. à 235.179,02 frs.

Territoire de KISENYI.

Le solde débiteur au 31/12/1955 est de 71.690,40 frs. et non de 73.204,-frs.; en effet, les prêts accordés en 1955 étaient de 2 fois 85.000,-frs. et il ne fallait pas inclure dans le montant des engagements les intérêts qui s'élevaient à 1.513,60 frs.

Le solde au 31/12/1956 devient par voie de conséquence 41.610,40 frs. au lieu de 43.124,-frs.

Territoire de BYUMBA.

Le solde débiteur au 31/12/1956 est de 20.464,80 frs; cette discordance provient d'une erreur d'addition dans la somme des versements du 4ème trimestre 1953 laquelle était de 1.429,50 frs. et non de 1.430,-frs.

Il convient de modifier les soldes débiteurs pour les années 1954 et 1955 qui deviennent respectivement 24.243,30 frs. et 21.715,30 frs.

Territoire de KIBUNGU.

Vous trouverez, en annexe, un décompte rectificatif des opérations "Fonds d'avances" de ce Territoire depuis l'année 1951; cette comptabilité a été modifiée compte tenu des nouveaux tableaux nominatifs qui m'ont été adressés de Kibungu par lettre 3.000/C.A./P du 16 octobre 1957 dont vous avez reçu copie.-

Il ressort que les versements effectués à la CDF depuis 1952 jusqu'à ce jour n'ont pas été conformes à la situation réelle des remboursements et que les C.A.C. de ce Territoire sont redevables au Trésor de la somme de 4.798,40 frs.

En outre, comme pour les autres territoires, les soldes débiteurs au 31/12/1955 et au 31/12/1956 doivent comprendre les montants des prêts accordés respectivement en 1955 et en 1956 soit les sommes de 196.000,-frs. et de 125.000,-frs; ce qui donne un solde de 260.960,85 frs. au 31/12/1955 et de 366.365,30 frs au 31/12/1956.-

x

x x

Lors de l'établissement des tableaux pour l'exercice 1957, il conviendra de ne pas omettre d'ajouter aux soldes respectifs le montant de chacun des prêts qui auront été accordés durant l'année.-

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
GOUVERNEUR DU RWANDA-URUNDI

LE SECRÉTAIRE PROVINCIAL,  
G. BRAUSEH.



TERRITOIRES	MONTANT GLOBAL DES PRETS	SOLDE DEBITEUR au 31/12/1954	PRETS ACCORDES en 1955 (1)	REMBOURSEMENTS EFFECTUES EN 1955	SOLDE DEBITEUR au 31/12/1955	PRETS ACCORDES en 1956 (1)	REMBOURSEMENTS EFFECTUES EN 1956	SOLDE DEBITEUR au 31/12/1956
KIGALI	375.785,60	22.435,50	30.000,-	8.459,-	43.976,50	60.000,-	14.500,-	89.476,50
ASTRIDA	1.640.455,-	534.752,80		80.430,70	454.322,10	200.000,-	67.973,75	586.348,35
SHANGUGU	514.000,-	161.081,14		27.512,12	133.569,02	112.000,-	10.390,-	235.179,02
KISENYI	364.580,-	56.515,07	50.000,-	34.824,67	71.690,40		30.080,-	41.610,40
BYUMBA	76.800,-	24.243,30		2.528,-	21.715,30		1.250,-	20.465,30
KIBUNGU	527.600,-	74.661,35	196.000,-	9.700,50	260.960,85	125.000,-	19.595,55	366.365,30
TOTAUX:	3.499.220,60	873.689,16	276.000,-	163.454,99	986.234,17	497.000,-	143.789,30	1.339.444,87

(1) Les prêts accorcés en 1955 et 1956 sont englobés dans la colonne I (Montant global des prêts)

DECOMPTE RECTIFICATIF TERRITOIRE KIBUNGU

	<u>Anciens tableaux</u>	<u>Nouveaux tableaux</u>
Solde au 31/12/1950 :	159.101,45	159.101,45
Remboursements en 1951:	23.982,90	25.468,60
Solde au 31/12/1951:	135.118,55	133.632,85
Remboursements en 1952:	12.726,60	17.940,60
Solde au 31/12/1952:	122.391,95	115.692,85
Remboursements en 1953	18.014,50	20.051,50
Solde au 31/12/1953:	104.377,45	95.641,35
Remboursements en 1954:	21.764,-	20.980,-
Solde au 31/12/1954:	82.613,45	74.661,35
Prêts effectués en 1955:	196.000,-	196.000,-
Remboursements en 1955:	9.286,20	9.700,50
Solde au 31/12/1955:	269.327,25	260.960,85
Prêts effectués en 1956:	125.000,-	125.000,-
Remboursements en 1956:	23.163,55	19.595,55
Solde au 31/12/1956:	371.163,70	366.365,30

-----

Différence: 4.798,40 Frs.

Montant des sommes qui auraient dû être (   
 versées d'après les nouveaux tableaux ( = 113.736,15   
 rectifiés. (

Montant des sommes réellement versées (   
 d'après les anciens tableaux nominatifs. ( = 108.937,75

Différence due au Trésor. = 4.798,40 Frs.

-----

SERVICE DES A.I.M.O.

A.I.  
1107 912-115

211/

008934 /5094

TRANSMIS copie pour information à Monsieur  
 -Le Résident du Ruanda à KIGALI.  
 -Le Conseiller du Mwami du Ruanda à NYANZA.  
 Usumbura, le -8. XI 1957  
 POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
 GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,  
 p.o. LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.  
 H. GUILLAUME.

Fonds d'avances.  
 Remboursements 1956.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
 de et à

SHANGUGU.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le tableau des remboursements du Fonds d'avances établi par votre Territoire pour l'année 1956 ne correspond pas à la situation réelle des engagements telle qu'elle résulte de la comptabilité des dépenses engagées au B.P.O. art. 13 pour l'année sous revue.

Il convient d'ajouter au dernier solde la somme de 112.000,-frs. représentant les trois prêts accordés respectivement aux nommés:

BONEZA M.	32.000,-frs.	le 29 février 1956
KANYAMAHANDA Th.	40.000,-frs.	le 3 septembre 1956
KARIJINABO D?	40.000,-frs.	le 3 septembre 1956.

Le solde au 31/12/1956 devient donc  
 235.179,02 frs. au lieu de 123.179,02 frs.

Lors de l'établissement des tableaux pour l'exercice 1957, il conviendra d'inclure les nouveaux prêts qui auront été octroyés durant l'année et je vous prie de bien vouloir tenir note de cette observation pour l'avenir.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
 GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,  
 LE SECRÉTAIRE PROVINCIAL,  
 G. BRAUSCH.



SERVICE DES A.I.M.O.  
-----

*A.Z.  
no 7922-MS*

211/

008933 /5093

TRANSMIS copie pour information à Monsieur:  
✓ -Le Résident du Ruanda à KIGALI.  
-Le Conseiller du Mwami du Ruanda à NYANZA.  
Usumbura, le -8. XI 1957  
POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,  
p.o. LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.,  
H. GUILLAUME.

Fonds d'avances.  
Remboursements 1955  
et 1956.-  
-----

*H. Guillaume*

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à

KISENYI.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les tableaux de remboursements du Fonds d'avances établis par votre territoire pour les années 1955 et 1956 ne correspondent pas à la situation réelle des engagements telle qu'elle résulte de la comptabilité des dépenses engagées au B.P.O. art. 13 pour les années sous revue.

Le solde débiteur au 31/12/1955 est de 71.690,40 frs. et non de 73.204,-frs.; en effet, les prêts accordés en 1955 étaient de 2 fois 25.000,-frs. et il ne fallait pas inclure dans le montant des engagements les intérêts, soit la somme de 1.513,60 frs. Le solde débiteur au 31/12/1956 devient par voie de conséquence 41.610,40 frs. au lieu de 43.124,-frs.

Je vous prie de bien vouloir effectuer les corrections nécessaires aux tableaux nominatifs se trouvant en votre possession.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI.  
LE SECRETAIRE PROVINCIAL,  
G. BRAUSCH.

Usumbura

SERVICE DES A.I.M.O.

*A.I.  
1707982-1757*

211/

008932

/5092

TRANSMIS copie pour information à Monsieur:

✓ -Le Résident du Ruanda à KIGALI.

-Le Conseiller du Mwami du Ruanda à NYANZA.

Usumbura, le -8 XI 1957  
POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,

p.o. LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.  
H. GUILLAUME.

*H. Guillaume*

Fonds d'avances  
Remboursements 1956

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à

A S T R I D A .

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le tableau des remboursements du Fonds d'avances établi par votre Territoire pour l'année 1956 ne correspond pas à la situation réelle des engagements telle qu'elle résulte de la comptabilité des dépenses engagées au B.P.O. art. 13 de l'année sous revue.

Il convient d'ajouter au dernier solde la somme de 200.000,-frs. représentant les trois prêts accordés respectivement aux nommés:

BUCAKARA Joseph	50.000,-frs.	le 5 octobre 1956;
MURANGWA J.B.	50.000,-frs.	le 2 novembre 1956;
HABYARIMANA J.B.	100.000,-frs.	le 28 novembre 1956.

Le solde au 31/12/1956 devient donc 586.348,35 frs. au lieu de 386.348,35 frs.

Lors de l'établissement des tableaux pour l'exercice 1957, il conviendra d'inclure les nouveaux prêts qui ont été octroyés durant l'année et je vous prie de bien vouloir tenir note de cette observation pour l'avenir.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,  
LE SECRETAIRE PROVINCIAL,  
G. BRAUSCH.

Usumbura

SERVICE DES A.I.M.O.  
-----

*A.L.*  
*not 9/12/57*

211/

008931 /5091

TRANSMIS copie pour information à Monsieur:

- Le Résident du Ruanda à KIGALI.
- Le Conseiller du Mwami du Ruanda à NYANZA.

Usumbura, le -8 XI 1957

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,

p.o. LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.

H. GUILLAUME.

*H. Guillaume*

Fonds d'avances.  
Remboursement 1956  
-----

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à

KIGALI.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le tableau des remboursements du Fonds d'avances établi par votre Territoire pour l'année 1956 ne correspond pas à la situation réelle des engagements telle qu'elle résulte de la comptabilité des dépenses engagées au B.P.O. art. 13 pour l'année sous revue.

Il convient d'ajouter au dernier soldé la somme de 60.000 frs. montant du prêt accordé le 3 septembre 1956 au nommé NTARUGERA V; le solde au 31/12/1956 devient donc 89.476,50 frs. au lieu de 29.476,50 frs.

Lors de l'établissement des tableaux pour l'exercice 1957, il conviendra d'inclure les nouveaux prêts qui auront été octroyés durant l'année et je vous prie de bien vouloir tenir note de cette observation pour l'avenir.-

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,  
LE SECRETAIRE PROVINCIAL,  
E.G. BRAUSCH.



SERVICE DES A.I.F.O.  
-----

211/ 008935 /5095

TRANSMIS copie pour information à Monsieur:

- Le Résident du Ruanda à KIGALI.
- Le Conseiller du Mwami du Ruanda à NYANZA.

Usumbura, le -8. XI 1957

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,p.o. LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.  
H. GUILLAUME.*do Guillaume*Fonds d'avances  
Remboursements 1956  
-----*A.I.  
1707 772-11-57*A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
deet àBYUMBA.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le tableau des remboursements du Fonds d'avances établi par votre territoire pour l'année 1956 ne correspond pas à la situation réelle des engagements telle qu'elle résulte de la comptabilité des dépenses engagées au B.P.O. art. 13 pour l'année sous revue.

Le solde débiteur au 31/12/1956 est de 20.465,30 frs. au lieu de 20.464,80 frs; cette discordance provient d'une erreur d'addition dans la somme des versements du 4ème trimestre 1953 laquelle était de 1.429,50 frs. et non de 1.430,-frs.

Il convient de modifier les soldes débiteurs pour les années 1954 et 1955 qui deviennent respectivement 24.243,30 frs. et 21.715,30 frs.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,  
LE SECRETAIRE PROVINCIAL,  
G. BRAUSCH.

SERVICE DES A.I.M.O.

*A. I.  
17079/22/57*

211/

008938

/5.101

TRANSMIS copie pour information :

- ✓ A Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-
- A Monsieur le Conseiller du Mwami du Ruanda à NYANZA.-

-8. XI 1957

Usumbura le 8 novembre 1957  
 POUR LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.  
 LE CHEF DU 1er BUREAU a.i.  
 R. JANSSENS.

Fonds d'avance  
 Remboursements  
 1956

*R. Janssens*

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
 de et à  
K I B U N G U .-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Comme suite à votre lettre n° 3.000/C.A.C/  
 P. du 16 Octobre 1957, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-  
 joint un décompte rectificatif des opérations "Fonds d'avances"  
 de votre Territoire, depuis l'année 1951 compte tenu des ta-  
 bleaux nominatifs rectifiés que vous m'avez fait parvenir.

Les opérations effectuées jusqu'en décembre  
 1951 correspondent aux anciens tableaux nominatifs, cependant  
 à partir de l'année 1952 jusqu'à ce jour les versements effec-  
 tués à la CDP n'ont jamais été conformes à la situation réelle  
 des remboursements telle qu'elle ressort des corrections appor-  
 tées à la situation d'une bonne partie des bénéficiaires de  
 prêts.

La comptabilité "Fonds d'avances" de votre  
 Territoire semble avoir été tenue avec peu de soin depuis l'an-  
 née 1952 et les rectifications qui viennent d'y être apportées  
 font apparaître un solde débiteur au 31 décembre 1956 inférieur  
 de 4.798,40 frs au solde précédemment établi sur les donnés  
 erronées des anciens tableaux nominatifs; en d'autres mots les  
 C.A.C. de votre Territoire sont redevables au Trésor de la som-  
 me précitée et je vous prie de faire effectuer les recherches  
 nécessaires afin d'établir les responsabilités éventuelles.

.../...

Lorsque cette situation aura été éclaircie, il conviendra de verser au Trésor par l'intermédiaire de la CDP du Ruanda la somme qui lui revient afin de rétablir l'équilibre comptable relatif aux opérations "Fonds d'avances" de votre Territoire.

Je signale à votre attention que les soldes établis au 31 décembre 1955 et au 31 décembre 1956 doivent comprendre respectivement les sommes de 196.000 frs et de 125.000 frs représentant les cinq prêts accordés durant les années 1955 et 1956 soit :

aux nommés	BIREKERAHU	56.000 frs	le 16 septembre 1955
	JIMBIRI	60.000 frs	"
	MUBUMBYI	45.000 frs	"
	RUNUYA	35.000 frs	"
	SEGIKWIYE	125.000 frs	le 11 février 1956

Lors de l'établissement des tableaux pour l'exercice 1957, il conviendra d'inclure les nouveaux prêts qui auraient éventuellement été octroyés durant l'année et je vous prie de bien vouloir tenir note de cette observation pour l'avenir.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,  
LE SECRETAIRE PROVINCIAL,  
G. BRAUSCH.



SERVICE DES A.I.M.O.

Usumbura 18. XI 1957

009127

211/

/5286

✓ TRANSMIS copie pour information à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

Usumbura, le 15/11/57  
POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,  
POUR LE COMMISSAIRE PROVINCIAL,

p.o.  
LE DIRECTEUR DES AIMO,  
H. GUILLAUME

Fonds d'avances.

**INSTRUCTIONS**  
**I**

A Monsieur le Conseiller du Mwami du Ruanda à

NYANZA

Monsieur le Conseiller,

Subsidiairement à ma lettre n° 211/008937/5096 du 8 novembre 1957 et en réponse à votre lettre n° 1013/C.P. du 10 octobre 1957 relatives au fonctionnement des opérations du Fonds d'avances, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les nouveaux prêts octroyés depuis l'année 1955 jusqu'à ce jour doivent être repris aux anciens relevés récapitulatifs car il s'agit d'opérations ayant trait à la même comptabilité, à savoir le B.P.O. 13.

En ce qui concerne les remboursements proprement dits, j'ai décidé que dorénavant ceux-ci seront effectués par les territoires à la Caisse du Pays et par celle-ci au Trésor en un seul versement au début de chaque année, pour l'exercice antérieur. De même les listes nominatives et les états récapitulatifs seront établis en une fois pour l'année entière; cette façon de procéder réduira d'autant les risques d'erreurs qui sont devenus vraiment trop fréquents.

Je rappelle à votre attention les instructions qui vous ont été adressées précédemment par ma lettre n° 4119/1100/AO/921 du 31 juillet 1951. Il est bien entendu que ne font l'objet de remboursements au Trésor que les montants nets des prêts à l'exclusion de tous amortissements lesquels sont versés séparément par les C.A.C. de chaque territoire à la caisse du Pays et par celle-ci au Trésor au vu de factures établies par le Service des Finances.

.../...

En ce qui concerne l'année 1957, je demande aux Administrateurs de Territoire d'établir en temps opportun de nouvelles listes nominatives reprenant toutes les opérations effectuées durant l'année, les remboursements de l'année entière étant repris dans une seule colonne.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,  
LE COMMISSAIRE PROVINCIAL,  
Pierre LEROY.